

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU TRENTE-ET-UN MARS DEUX MILLE VINGT-SIX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 27

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 29

Convoqués le :
24/03/2026

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Madame Valérie BOHR, Monsieur Jean-Claude BICEGO, Adjoint au Maire.

Madame Dominique LANCERON, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nathalie FOURNERET, Monsieur Jean-Pierre TRICHIES, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Joël SCHLIMME, Madame Nadège DRISSI, Madame Jessie BAVARIN, Monsieur Maxime RODHAIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Mehdi BOUHOUBOU, Madame Sandrine REBECHE, Monsieur Thierry HOUPIE, Monsieur YVAN LEBERT, Madame Christelle THEVENIN, Monsieur Laurent PERRIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

Etaient excusés :

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Brigitte STREIFF, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ

Madame Delphine MAUCHANT, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR

=====

POINT 2026-30- Election des représentants du Conseil Municipal au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des organismes extérieurs

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit désigner ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à désigner ses délégués pour siéger dans les différentes structures intercommunales suivantes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les conseillers municipaux suivants comme délégués pour siéger au sein des différents EPCI et organismes extérieurs :

1. **Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Messine (AGURAM) [1 représentant]**

- Michel LUTZ
2. **Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion du Collège d'Enseignement secondaire de Moullins lès Metz Albert Camus [2 membres titulaires + 2 membres suppléants]**

Membres titulaires

- Jean BAUCHEZ
- Marc PINAULT

Membres suppléants

- Jean-Claude BICEGO
- Valérie BOHR

3. **Conseil d'Administration du Collège Albert Camus** [1 membre titulaire + 1 membre suppléant]

Membre titulaire

- Jean BAUCHEZ

Membre suppléant

- Jessie BAVARIN

4. **Conseil d'Administration du Collège Louis Armand** [1 membre titulaire + 1 membre suppléant]

Membre titulaire

- Jean BAUCHEZ

Membre suppléant

- Michel SCHALLER

DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 31/03/2026

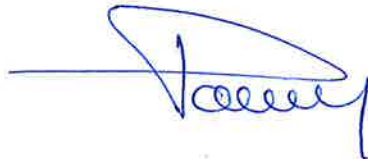
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20260331-2026-30DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026
Notification : 02/04/2026

Le secrétaire de séance,
Nicolas POIRIER



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.